

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 14 avril 2026 à 18h30**  
**Au Grand Salon de l'Hôtel de Ville**

- **ORDRE DU JOUR** -

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**  
du Conseil Municipal du 7 avril 2026

**M. JOURDAIN**

**COMMUNICATION DE DÉCISIONS**

➤ **A l'Etablissement de tarifs (alinéa 2) :**

- N°2026/46 D'approuver les tarifications applicables pour la vente de produits dérivés à la boutique de l'Imagerie.
- N°2026/68 D'approuver l'attribution de sept entrées gratuites au Musée de l'Image pour les lauréats du Concours artistique d'Epinal édition 2026.
- N°2026/69 D'approuver l'attribution de quatre entrées gratuites au Musée de l'Image pour les enfants participant à l'édition des Champs Golot édition 2026.

➤ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

- N°2026/45 D'approuver un marché pour une prestation de conception graphique de produits dérivés à l'effigie de l'affiche du festival des Imaginales, et vendus à l'occasion de l'événement, avec Madame Juliette PANTALEAO pour un montant de 700€ TTC.
- N°2026/70 D'approuver un marché pour une prestation de service d'animation et d'accompagnement des rencontres auteurs-éditeurs réalisées dans le cadre du festival des Imaginales, avec Mesdames Maëlle DESARD et Céline HUCHARD pour un montant de 900€ TTC chacune.

➤ **A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :**

- N°2026/15 D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'exploitation de ruches municipales entre la Ville d'Epinal (bailleur) et Monsieur Daniel PETITGENET (preneur), dans le but d'ajouter un nouveau rucher à la convention initiale ainsi que de fixer les obligations relatives à l'exploitation de ce nouveau site.
- N°2026/40 D'approuver la conclusion d'une convention de prêt, à titre gratuit, de six œuvres issues des collections du Musée de l'Image auprès du Musée Denon de la Ville de Chalon-sur-Saône pour l'exposition *L'oiseau aux yeux d'or*.

- N°2026/47 D'approuver la conclusion d'un contrat d'occupation d'un appartement de type F4 situé 3 rue Charles Renel à Epinal (au sein de l'école du 149<sup>ème</sup> R.I.), avec un particulier, pour un loyer mensuel de 650€ et une provision mensuelle sur charges fixées à 120€.
- N°2026/48 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit les charges mensuelles d'un montant de 120€ étant assurées par le preneur, de locaux d'une superficie totale d'environ 79m<sup>2</sup> situés à la Maison des Associations sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Les Blouses Roses (preneur).
- N°2026/51 D'approuver la conclusion d'un contrat d'occupation temporaire d'un appartement de type F1 situé 16 rue des Minimés à Epinal, avec un particulier par le biais d'un portage foncier assuré par l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE), pour un loyer mensuel de 150€ et une provision mensuelle sur charges fixées à 5€.
- N°2026/52 D'approuver la conclusion d'un contrat d'occupation d'un appartement de type F3 situé 1 place d'Avrinsart à Epinal, avec un particulier, pour un loyer mensuel de 360€ et une provision mensuelle sur charges fixées à 106€.
- N°2026/53, N°2026/54 et N°2026/55 D'approuver la conclusion de conventions de mise à disposition, à titre gratuit, d'espaces de stockage au sein du bâtiment sis 8 rue Côte Cabiche à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et :
- l'association Compagnie des Joli(e)s Mômes (preneur) pour une superficie totale d'environ 128m<sup>2</sup>
  - l'association L'Etincelle Prod (preneur) pour une superficie totale d'environ 53m<sup>2</sup>
  - l'association Zinc Grenadine (preneur) pour une superficie totale d'environ 91m<sup>2</sup>.
- N°2026/56 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux d'une superficie totale d'environ 90m<sup>2</sup> à la Maison des Associations sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et la Maison des Jeunes et de la Culture.
- N°2026/58 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit les charges mensuelles d'un montant de 90€ étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 59m<sup>2</sup> situé à la Maison des Associations sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association La Croix Bleue (preneur).
- N°2026/59 D'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit les charges mensuelles d'un montant de 89€ étant assurées par le preneur, d'un local d'une superficie d'environ 58m<sup>2</sup> situé à la Maison des Associations sise quartier de la Magdeleine à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et l'association Fédération Syndicale Unitaire (preneur).
- N°2026/67 D'approuver l'abrogation de la décision n°2024-287 du 24 octobre 2024 ainsi que la conclusion d'un bail commercial de mise à disposition de locaux techniques d'une superficie d'environ 105m<sup>2</sup> situés au sein de la Maison de la Communication sise 2 rue de la Chipotte à Epinal, entre la Ville d'Epinal (bailleur) et la Société Française de Radiotéléphone (SFR) (preneur) pour un loyer annuel de 10 000€.

➤ **A la création ou modification des régies comptables (alinéa 7) :**

N°2026/44

D'approuver l'avenant à l'acte de création de la régie de recettes des droits de place, marchés et fête foraine dans le but d'inclure à cette régie les droits de place « Guinguette » temporaire du Parc de la Maison Romaine.

## 1 - PÔLE RESSOURCES

### 1.1 - AFFAIRES JURIDIQUES

**M. JOURDAIN**      **1.1.1 - Avenant n°10 à la délégation de service public relative à la gestion du crématorium**

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'avenant n°10 à la délégation de service public relative à la gestion du crématorium avec la société OGF dans le but d'élargir les créneaux de cérémonie et de crémation en semaine et les samedis ainsi que la mise en place d'un service en ligne de réservation des créneaux de crémation par les opérateurs funéraires.

### 1.2 - AFFAIRES FINANCIERES

**M. JOURDAIN**      **1.2.1 - Débat d'orientation budgétaire**

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget 2026, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. JOURDAIN**      **1.2.2 - Règlement budgétaire et financier**

Le Conseil Municipal est amené à approuver l'adoption d'un nouveau règlement budgétaire et financier suite aux dernières élections municipales, décrivant la procédure budgétaire suivie par la Ville d'Epinal.

## 2 - POLE ATTRACTIVITE

### 2.1 - AFFAIRES CULTURELLES

**M. JOURDAIN**      **2.1.1 - Partenariat pour le projet Studio Insitu Jardin**

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention de partenariat entre la Ville d'Epinal et l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL) relative à la mise en œuvre du projet Studio Insitu Jardin visant à appréhender l'espace jardin de la Maison Romaine.

**M. JOURDAIN**      **2.1.2 - Demandes de subventions et de mécénats pour la restauration de la Basilique Saint-Maurice**

Le Conseil Municipal est amené à approuver la sollicitation de subventions et de mécénats pour la restauration de la Basilique Saint-Maurice.

### 3 - POLE AMENAGEMENTS

#### 3.1 - AFFAIRES TECHNIQUES

**M. JOURDAIN**

##### **3.1.1 - Convention avec Epinal Habitat pour les contrôles, entretiens, maintenance et renouvellements d'aires de jeux pour enfants**

Le Conseil Municipal est amené à approuver une convention financière entre la Ville d'Epinal et Epinal Habitat pour la participation à l'entretien, aux contrôles, aux réparations et remplacements sur les aires de jeux pour enfants situées en extérieur sur le domaine d'Epinal Habitat.

**M. JOURDAIN**

##### **3.1.2 - Demandes de subventions**

###### **3.1.2.1 - Demandes de subventions relatives à l'installation d'une bâche incendie secteur des 4 Vents – DSIL et Fonds Vert**

Le Conseil Municipal est amené à approuver des demandes de subventions pour le financement de la fourniture et de l'installation d'une bâche incendie sur le secteur des 4 Vents à Epinal, au titre :

- De la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant demandé de 33 770€
- Du Fonds Vert pour un montant demandé de 21 107€.

###### **3.1.2.2 - Demande de subvention relative à la sécurisation et à la réfection du ponceau au 22 rue de Bertraménil - DSIL**

Le Conseil Municipal est amené à approuver une demande de subvention pour le financement de la sécurisation et de la réfection du ponceau du n°22 rue de Bertraménil à Epinal, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant demandé de 89 360€.

###### **3.1.2.3 - Demande de subvention relative à la sécurisation et à la réfection du pont au n°6 place des 4 Nations - DSIL**

Le Conseil Municipal est amené à approuver une demande de subvention pour le financement de la sécurisation et de la réfection du pont au n°6 place des 4 Nations à Epinal, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant demandé de 181 560€.

###### **3.1.2.4 - Demandes de subventions relatives à la sécurisation de carrefours au niveau de la Tranchée de Docelles – DSIL et Conseil départemental des Vosges**

Le Conseil Municipal est amené à approuver des demandes de subventions pour le financement de la sécurisation des carrefours entre le chemin d'Uzéfaing et la RD11 et entre la rue de la Tranchée et la RD11 à Epinal, au titre :

- De la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant demandé de 39 998€
- Du Conseil départemental des Vosges pour un montant demandé de 14 999€.

## 4 - PÔLE RESSOURCES

### 4.1 - RESSOURCES HUMAINES

- M. JOURDAIN**      **4.1.1 - Création d'instances paritaires communes**  
Le Conseil Municipal est amené à approuver la création d'instances paritaires communes entre la Ville d'Epinal et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville ainsi que la répartition des sièges.
- M. JOURDAIN**      **4.1.2 - Fixation du nombre de représentants dans les instances paritaires CST et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail**  
Le Conseil Municipal est amené à approuver le nombre de sièges titulaires attribués aux représentants du personnel siégeant dans les instances paritaires du Comité Social Territorial et sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail rattachés à la Ville d'Epinal.
- M. JOURDAIN**      **4.1.3 - Indemnités des élus**  
Le Conseil Municipal est amené à approuver le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions.
- M. JOURDAIN**      **4.1.4 – Majoration des indemnités des élus**  
Le Conseil Municipal est amené à approuver les majorations sur la base des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués pour l'exercice de leurs fonctions.
- M. JOURDAIN**      **4.1.5 – Renoncement partiel de l'indemnité allouée à Monsieur le Maire**  
Le Conseil Municipal est amené à approuver le renoncement partiel de l'indemnité allouée à Monsieur le Maire dans le cadre de son mandat, diminuant ainsi celle-ci de 10%.